

Département des disciplines chorégraphiques
CYCLE III – CEC

LE CURSUS

Le cours dominant est la danse esthétique classique, à raison de 3 cours par semaine. A cela s'ajoute la pratique d'une esthétique complémentaire obligatoire, sur la durée du cycle.

L'élève s'implique dans la vie de l'établissement. Il peut participer à des stages, des concerts, des auditions, des rencontres, des échanges, des pratiques artistiques avec d'autres classes.

Durant le cycle, un module « créativité artistique » est intégré au cours. Les temps d'apprentissage permettent de prendre appui sur l'exploration du mouvement, l'improvisation. Ils installent une nouvelle relation avec l'élève, qui peut révéler d'autres aspects de sa personnalité. Ils créent de nouvelles dynamiques au sein du groupe et développent le sens artistique de l'élève.

Des séances de travail sont consacrées à la pratique de répertoire, au travail d'un chorégraphe, à la recherche, à l'expérimentation, à l'exploration, à la composition et à la création. Ils offrent l'occasion d'approfondir notamment les danses d'ensemble et d'affirmer des individualités. Ils permettent à l'élève de se situer dans un groupe, de prendre des risques, de partager une même danse au service d'un projet collectif.

La pratique d'une activité chorégraphique au sein d'un groupe est un élément important du cursus.

BUT

Obtenir à la fin du cycle le Certificat d'Etudes Chorégraphiques, diplôme qui se compose de 4 UV obligatoires :

1. UV de danse classique
2. UV de danse dans une esthétique complémentaire, au choix, entre modern jazz et contemporain
3. UV de pratique chorégraphique
4. UV de culture chorégraphique

OBJECTIFS

- Capacité à développer un projet artistique personnel et à s'intégrer au projet d'un groupe dans le champ de la pratique en amateur.
- Autonomie dans l'appropriation de la danse, en tant que langage artistique, et dans l'expérience de l'interprétation.
- Capacité à analyser des œuvres chorégraphiques.

- Développement de l'endurance et approche de la virtuosité.

ACQUISITIONS DE FIN DE CYCLE III

TECHNIQUE

- Approfondissement des acquis techniques
- Approfondissement du langage chorégraphique dans l'amplitude
- Endurance
- Maîtrise du mouvement

ARTISTIQUE

- Utilisation des pas d'école comme langage d'expression
- Approfondissement de la connaissance du patrimoine chorégraphique et pratique des répertoires.
- Méthodologie pour l'approche analytique des œuvres chorégraphiques
- Renforcement des liens avec la culture artistique et chorégraphique.

L'EXAMEN DE FIN DE CYCLE

- **L'UV de danse classique et l'UV optionnelle obligatoire** dans une autre esthétique, consiste, pour chacune d'entre elle en
 - une variation imposée. L'équipe pédagogique s'appuie sur les vidéogrammes « épreuves de danse » élaborés chaque année par les inspecteurs et conseillers de la direction de la musique, de la danse, du théâtre et du spectacle au sein du Ministère de la Culture.
 - Une composition chorégraphique personnelle, appelée variation libre.
- **L'UV de pratique collective** est constituée d'un bilan à partir du dossier de l'élève, la pratique d'un atelier assidue, motivée et variée tout au long du cycle ainsi qu'une participation à la vie de projets croisés entre disciplines danses et musiques réalisés en public dans la saison culturelle de l'établissement.
- **L'UV culture chorégraphique** consiste en la réalisation d'un projet chorégraphique personnel, pouvant être présentés devant divers public, dans le cadre d'une pratique de la danse en amateur, accompagné d'un court dossier documentaire personnel. L'UV est décernée par la direction de l'établissement avec consultation de l'équipe pédagogique.

La réussite aux UV délivre le Certificat d'Etudes Chorégraphiques L'élève s'oriente, à son choix :

- Le concours d'entrée dans le cycle d'Orientation professionnel.
- La pratique continuée et la pratique du ballet.